

---

**Rapport de la commission concernant l'avant-projet provisoire du  
20.01.2021 des statuts de l'association intercommunale pour la  
revitalisation de la Petite-Glâne (AIRPG)**

---

La commission composée de : MM. Joëlle ROCH, Arnaud GUIGNARD et Victorio QUERCIA s'est réunie en date du 31 mars 2021 à Salavaux,

La réunion a eu lieu en présence du Municipal M. Michel Jaunin en charge du dossier, qui a décrit les grandes lignes du projet ainsi que l'implication financière de la commune.

Après lecture de l'avant-projet de ces statuts, la commission n'a pas trouvé de point particulier à relever sur sa forme. Dans son contenu en revanche, seule une question sur la clé de répartition est apparue, à savoir si la modification de la clé de répartition reste une option possible après approbation des statuts.

Selon l'article 25 du chapitre (VI.) Finances, la clef de répartition est fixée dans l'annexe 1 et implicitement ne peut être modifiée le cas échéant, que par l'aval des 4 communes. Il n'y a donc pas lieu de créer un article spécifique à cet effet.

Après analyse complète, la commission n'émet pas d'autre question ni de réserve sur cet avant-projet qui lui semble complet et abouti.

A noter que l'AIRPG, l'association intercommunale prévue sera régi par le droit fribourgeois, le siège se trouvant à St-Aubin (FR).

En conclusion, notre commission est favorable à cet avant-projet sans modification et encourage la municipalité à l'approuver tel quel.

Vallamand, le 08 avril 2021

La commission :

Joëlle ROCH

Arnaud GUIGNARD

Victorio QUERCIA

